

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	5 fr.	8 fr.	12 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE EN FRANCE

Loi sur les congrégations enseignantes. — Loi sur le travail. — Interviews Combes et Pelletan. — Pie X et le Concordat.

La Chambre continue la discussion du projet interdisant l'enseignement aux congrégations. Pour en obtenir le vote, avant les congés de Pâques, le gouvernement et la Commission exigent des séances les mercredis et vendredis et la majorité accepte ce surcroît de besogne. En général les amendements présentés par l'opposition ont été repoussés; pourtant la Chambre a adopté à une très faible majorité (11 voix) une addition de M. Georges Leygues à l'article 2 qui maintient les noviciats des congrégations dont la mission est d'enseigner aux colonies et à l'étranger. M. Buisson avait fait remarquer justement que les termes de l'amendement étaient très vagues et que, en fait, il s'agissait de porter atteinte au principe même de la loi. Mais le gouvernement, gêné sans doute par l'attitude de certains modérés ministériels comme M. Etienne, n'a pas posé la question de confiance.

Et la tactique a été bonne puisque le lendemain le bloc a été pris de peur à la réflexion et sur la proposition de M. Dumont, un amendement a été accepté à une forte majorité qui détruisait les effets de l'addition Leygues. M. Dumont demandait que dans les noviciats les candidats à l'enseignement ne pussent être reçus avant l'âge de 21 ans. Pour achever la déroute des réactionnaires qui emploient tous les moyens d'obstruction, M. Rabier a proposé jeudi de remplacer tous les articles qui restent à discuter par un amendement qui en tienne lieu et qui produise les mêmes effets. Accepté par la Commission et par le Gouvernement, cet amendement sera certainement voté et à la prochaine séance, la loi sera terminée.

Au Sénat, entre autres projets de loi examinés, celui du travail des enfants dans les usines est le plus intéressant; il a occupé deux séances; il s'agissait d'une proposition faite par M. Waddington, en vue de modifier la loi de 1900, qui astreint les industriels à ne jamais exiger de ces mineurs plus de 10 heures à partir du 1^{er} avril 1904. Le gouvernement a combattu la proposition montrant très bien, qu'en autorisant, sous des prétextes divers, un supplément de deux heures, on aboutirait à un recul considérable. Naturellement M. Méline intervint; comme c'était la première fois qu'il prenait la parole au Sénat, il fut écouté avec curiosité. Son vœu était de montrer les dangers d'une concurrence anglaise et allemande et d'indiquer qu'une sorte de congrès européen était nécessaire pour liquider ces questions de réglementation du travail.

Finalement le Sénat a voté les propositions de M. Waddington; reste à savoir si la Chambre voudra revenir sur une loi faite il y a trois ans et non encore appliquée dans tous ses détails.

En dehors du Parlement, l'acuité de la situation politique s'est manifestée de deux façons : par une interview de M. Combes et par la continuation de plus en plus acharnée de la campagne contre M. Pelletan.

M. Combes a confié à un rédacteur du *Gil Blas* toute sa peine sur ce qu'il a appelé la « traîtrise » de M. Millerand. Et comme la qualité maîtresse du Président du Conseil est la loyauté et la sincérité, pareil jugement aura de l'écho dans les milieux républicains. L'approbation de toute la presse réactionnaire sur le croc-en-jambe tenté par l'ancien ministre du Commerce à l'égard de ses successeurs, compromet de plus en plus l'ex-socialiste et indique combien l'attaque du parti Doumérien était habilement conçue.

Mais il reste à ces deux groupes une planche de salut, l'étude approfondie

sur l'administration du ministre de la Marine. C'est la Commission du Budget qui en reste toujours chargée, sans mandat aucun de la Chambre, par le seul fait qu'elle a à sa tête un rival de M. Combes et dans ses membres un adversaire personnel de M. Pelletan. Des dispositions diverses faites la semaine dernière, il résultait que la campagne allait se terminer misérablement; il fallait raviver un feu qui s'éteignait et voilà pourquoi un amiral du cadre de réserve, fils d'archevêque comme on dit dans le métier, est venu à la rescousse avec un véritable réquisitoire publié par le *Matin*. Sans hésiter, l'infatigable Pelletan s'est mis à la besogne et dans une interview donnée à un rédacteur de l'*Aurore*, il a réfuté point par point les allégations du vieux loup de mer qui paraît avoir aussi peu d'esprit critique que d'amour de la discipline.

Or, on dit que cet amiral X... n'est autre qu'un certain grand chef dont le grand renom a été acquis par la manière de mettre d'un seul coup toute son escadre dans le sable sur l'une des côtes les mieux connues de France; il serait le digne pendant de cet autre qui livre au public des dépêches expressément écrites pour servir d'acte d'accusation contre son supérieur hiérarchique. Quelle marine nous ont légués les Lockroy et autres Besnard!

La discussion du projet de loi sur les congrégations enseignantes et sans doute, aussi, les conditions du voyage prochain de M. Loubet en Italie qui exclut du programme toute visite au Vatican, ont mis Pie X en colère et l'ont rendu plutôt malade. Dans un discours, il a parlé des « douloureux événements » qui se produisent en France et a précisé qu'il s'agissait bien des congrégations victimes d'une « odieuse et injuste exception ». Puis, dans la seconde partie de sa harangue, le pape a approuvé les lettres des évêques, archevêques et cardinaux au président Loubet et blâmé par contre l'action de notre Conseil d'Etat devant lequel M. Combes a déféré tous ces fonctionnaires de l'administration des cultes.

Ce faisant, Pie X a oublié, sans doute, que le concordat n'est reconnaissant aucune congrégation et n'a blâmé toute coalition contre le gouvernement français. D'où la conclusion unanime des républicains à penser que l'acte du successeur de Léon XIII était une ingérence dans la politique intérieure de l'Etat français et à exiger un avertissement sérieux au Vatican, toutes réserves d'ailleurs étant faites sur la dénonciation du concordat par l'une des deux parties. La séparation est donc plus proche qu'on ne pense, puisque ceux qui y ont intérêt, la préparent de gaieté de cœur.

A L'ÉTRANGER

M. Loubet en Italie. — Les Jésuites en Allemagne. — Attaque de Port-Arthur.

M. Loubet ira le 27 avril en Italie et le Conseil des ministres a décidé de présenter au Parlement avant les congés de Pâques la note des frais probables. Le fait important de la communication, c'est l'affirmation précise d'une politique de laïcité; le président de la République française ira à Rome, capitale du royaume italien et non des Etats de l'Eglise et il ne fera pas visite à l'hôte du Vatican.

En Allemagne, le gouvernement vient de faire une grosse concession au centre, c'est-à-dire au parti catholique qui est devenu le groupe le plus important de sa majorité depuis que ses tendances réactionnaires se sont accentuées. Il s'agit de l'abrogation de la loi de 1872 qui interdisait à la Société de Jésus et aux ordres affiliés, le territoire de l'empire. De la sorte, on met en pratique le mot prêté à un haut fonctionnaire de l'empereur :

« Nous aimons mieux la marée noire que la marée rouge. » La marée rouge c'est le socialisme et la marée noire, c'est le cléricalisme; entre les deux, Guillaume a fait son choix.

Pourtant le danger de cette internationale noire est moindre en Allemagne qu'en France puisque la majorité du pays

là bas est protestante. Et ce qui souligne la valeur de cette remarque, c'est l'interdiction maintenue aux jésuites expulsés de France de s'installer dans l'Alsace-Lorraine catholique. Au Landtag ou Chambre de Prusse, M. de Bulow n'a trouvé que des phrases vagues et amphigouriques à répondre pour calmer l'émotion des populations de l'Allemagne du nord.

En Extrême-Orient, les événements semblent devoir prendre une tournure plus décisive.

Port Arthur a été de nouveau attaqué le 20 mars et il semble que cette fois la flotte japonaise a trouvé le point faible de la défense de la ville russe. Une dépêche au *Daily Telegraph* annonce même que la presque île de Liao-Tung serait sur le point d'être abandonnée tout entière aux japonais et qu'on a laissé à Port-Arthur juste le nombre d'hommes nécessaires pour incendier et détruire ce nouveau Moscou d'Extrême-Orient. Ce qui semble grave, c'est la coupure par l'Agence Havas de la fin de la dépêche de St-Petersbourg confirmant l'attaque. En tous cas, toutes ces nouvelles ont besoin de confirmation.

Sur terre, des escarmouches insignifiantes au nord de la Corée. Peut-être l'arrivée du général Kouroupatkine va-t-elle hâter les opérations. Du côté japonais on annonce que la concentration des troupes est terminée.

GRAVURES EN TAILLE DOUCE

M. DAURENSAN

PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE CAHORS

Cinq années de magistrature, dont deux de présidence. Une carrière brillante qui ne devra rien à l'ancienneté, mais tout au choix, et au choix le plus judicieux, ma foi, et le plus avisé.

St-Jean-d'Angely et Valence le connurent comme juge; Lombes le vit passer comme président en cinq semaines; il en partait aussitôt d'un pied léger, pour venir prendre possession à Cahors du siège majestueux où s'était épanoui pendant un quart de siècle le grand talent du président Lurgue.

La succession était lourde; mais un homme de 38 ans imprégné d'intelligence, armé de bonne volonté et affranchi de tous préjugés, pouvait l'accepter courageusement, simplement, en disant « Je ferai pour le mieux; je ne veux faire pâir aucune étoile et j'ai foi en la mienne. »

M. Daurensan se tint, à n'en pas douter, ce langage et il se mit à l'œuvre d'arrache-pied, avec une activité débordante sous l'œil éveillé et curieux des gens de robe de notre ville que ce changement de règne décontenança tout d'abord.

Administrateur hors de pair, M. Daurensan connaît à merveille le maquis de la procédure; il s'y promène comme dans son jardin, le sécateur en main, élaguant prestement toutes les pousses inutiles.

Il cartonne d'un dossier tout ce qu'il en faut connaître, le souligne avec ténacité, s'accroche avec obstination, discute avec chaleur et volubilité tous les éléments de plaidoirie qui sont produits à la barre pour laquelle il devient souvent le contradictoire le plus imprévu et le plus redoutable.

M. Daurensan est un magistrat qui sait vivre avec son temps et qui, sans rien abdiquer des prérogatives de sa charge quasi-sacerdotale soutient avec quelque esprit, peut-être quelque malignité, que la magistrature de notre démocratie républicaine doit se débarrasser des allures guindées et du maintien pompeux si en honneur dans les vieilles Cours Royales.

Cet homme, de nature franche et bonne, rachète la brusquerie de ses réparties par la spontanéité de sa bonne foi et l'ampleur de sa très grande bienveillance.

Ce magistrat est un passionné du Bien et de l'Équité; et lorsqu'il se trouve enerré dans les mailles du Droit inexorable et tyran, il s'incline avec respect, mais parfois avec regret.

Les lauriers du bon juge de Château-Thierry n'ont jamais hanté ses rêves; il sait concilier les principes humanitaires avec la rigueur des textes; il réformerait volontiers les Codes, mais ne consentirait point à les brûler.

Ce haut fonctionnaire est d'une indépendance qui le grandit et fortifie son autorité. Ses impatiences et les manifestations parfois un peu vives qui partent de son siège sont, au fond, le meilleur garant de son impartialité. Et lorsqu'on le voit détaché de la sérénité olympienne de sa fonction se jeter dans la mêlée des chicanes qui lui sont soumises, on peut avoir la certitude que sa première impression se modifiera à la clarté des arguments produits. Il veut discuter; il adore la bataille et consent rarement à tomber dans cet état de douce torpeur où se complaisaient les juges du vieux temps.

M. Daurensan est enfin — et l'éloge n'est pas banal — un magistrat fermement républicain; il n'est ni réactionnaire ni clérical; il n'est le protégé d'aucun homme politique du Lot-et-Garonne! Il est le gardien des urnes du Suffrage restreint; mais nos sénateurs s'ils consentent à être renouvelés, se refusent à mourir, et l'Urne reste muette. M. Daurensan serait certainement au regret de proclamer ici... ou ailleurs, les noms d'élus patriotes et nationalistes!

Signe particulier: Les jugements de ce magistrat d'esprit très laïque reçoivent assez généralement la confirmation des évêques de la Cour d'Agen. Il n'est pas jusqu'au huguenot Journal du Lot qui ne se soit vu récemment appliquer ce sacrement; mais au Journal du Lot on ne sait point maudire ses juges après quarante-huit heures!

RÉMO.

Dimanche :

M. EMILE REY

Chambre des Députés

Séance du 24 mars 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion du projet portant suppression de l'enseignement congréganiste.

Un amendement de M. Baudry d'Asson est écarté; la Chambre en est à l'article 4, ainsi libellé: « Supprimer les articles 4 à 12 et les remplacer par un seul article proposé par M. Rabier; cet article a trait à la liquidation des biens, et il porte qu'après le prélèvement des pensions prévues à l'article 18 de la loi du 1^{er} juillet 1901, le prix des biens acquis à titre onéreux ne feraient pas retour aux donateurs ou testateurs. »

M. Rabier soutient cet article qui résume tout l'article 4 de la loi.

M. Millevoye combat cet article et traite M. Rabier de césarien.

M. Sarrien dit que prolonger les débats ce serait perdre du temps, car le principe de la loi est voté; en votant l'amendement Rabier on simplifie sensiblement les choses.

M. Beauregard discute l'amendement au point de vue juridique et il fait diverses critiques.

MM. Prache, Ripert, Goffier déposent un sous-amendement tendant à ce que l'administration des Domaines soit chargée de dresser l'inventaire des biens des congrégations, d'administrer les biens des établissements successivement formés et de procéder à la liquidation des biens et valeurs des congrégations dissoutes.

Cet amendement est combattu par M. Chaumié, et est repoussé par 285 voix contre 256.

M. Lefas défend un amendement relatif à la procédure des liquidations; cet amendement est rejeté.

M. Tavé fait adopter un amendement disposant que les biens de la congrégation dissoute ne pourront être loués ou affermés sans le consentement du curateur nommé pour administrer ces biens de la congrégation et procéder à leur liquidation.

M. de Ramel demande qu'on laisse aux congrégations desquelles relevaient les noviciats en vue de l'enseignement à donner à l'étranger et aux colonies, les ressources nécessaires à l'entretien de ces noviciats.

M. Combes accepte cette modification et l'amendement est adopté par 302 voix contre 218.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Séance du 25 Mars 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Flayelles dépose une demande d'interpellation sur les incidents qui se sont produits à Lorient.

M. Combes demande le renvoi de cette interpellation à la suite des autres, il en est ainsi ordonné par 370 voix contre 185.

Il en est de même des interpellations déposées par MM. Spronck, Prache, Cornudet.

M. le ministre des affaires étrangères dépose une demande de crédit de 450.000 pour le voyage de M. Loubet en Italie.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Boni de Castellano regrette que le président de la République n'aille voir que le roi d'Italie et n'aille pas au Vatican.

Il prononce quelques paroles injurieuses à l'égard de l'Italie, il ne votera pas les crédits.

M. Lasies votera les crédits; M. Sembat se félicite de ce que M. Loubet n'ira pas rendre visite au pape.

Par 502 voix contre 12, le crédit est adopté.

M. Sembat interpelle sur les incidents de la Bourse du travail, il regrette que des arrestations aient été faites.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

Sénat

Séance du 24 Mars 1904

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY

VICE-PRÉSIDENT

Le Sénat vote le projet autorisant le gouvernement à proroger jusqu'au 30 juin 1904, les surtaxes d'octroi sur l'alcool expirant le 31 mars.

Les primes allouées aux cultivateurs du lin et du chanvre sont fixées pour 6 ans pour une somme annuelle de 2 millions 500.000 francs.

Le Sénat reprend ensuite l'examen de la proposition Waddington sur le travail des femmes et des enfants. M. Waddington dit que le travail des femmes et des enfants est plus sévère en France que dans tous les autres pays; il propose diverses modifications notamment de limiter le travail hebdomadaire à 60 heures.

Ces modifications sont votées.

M. Méline demande que 2 heures soient consacrées à des nettoyages par semaines.

M. Trouillot combat la proposition, car cela porterait à 62 heures la limitation hebdomadaire.

Par 143 voix contre 128, cette modification est votée.

L'ensemble est adopté.

Séance du 25 mars 1904

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat vote des crédits supplémentaires, puis aborde la discussion du projet de répression des outrages aux bonnes mœurs.

Le projet est immédiatement voté.

M. Béranger prononce un discours au cours duquel il se plaint au nom des bonnes mœurs, de certaines annonces de journaux mêmes.

Le Sénat vote ensuite le crédit de 450.000 francs pour les frais de voyage en Italie du Président de la République.

MOTS DE LA FIN

L'avocat X..., bavard intarissable, va consulter son médecin.
— Docteur, je suis malade.
— Que ressentez-vous?
— Un ennui mortel.
— Vous vous écoutez trop.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

En Mandchourie

Le plan de Campagne des Japonais

Le ministre de la Guerre de Russie a reçu la nouvelle que le Japon préparait un débarquement sur le territoire chinois, à l'ouest du golfe Liao-Toung, à Lienhai-Kouan, dans la baie de Kin-Cheou ou à Chan-Hai-Kouan.

Un rapport d'agents russes et d'autres informations indiquent un complet changement dans le plan de campagne du Japon. Le Japon se serait rendu compte qu'un débarquement en Corée est trop difficile et il aurait pris pour objectif le golfe Liao-Toung.

INFORMATIONS

M. Loubet en Italie

L'escadre française qui vendra attendre le président de la République française, à Naples, restera probablement plusieurs jours en rade.

On ne sait pas encore d'une façon absolument certaine si le président partira avec l'escadre ou s'il reviendra par chemin de fer.

Ce sera le bâtiment « La Marseillaise » qui portera le président, durant la traversée de Naples à Marseille.

Nouvelle Rente Française

Le journal la Patrie, toujours très bien renseigné, dit que M. Rouvier a entendu un nommé Lannoy, auteur d'un projet concernant une rente nouvelle remboursable, capable, selon lui, d'apporter l'équilibre dans les finances de la France.

M. Rouvier aurait déclaré être absolument partisan de ce projet. Il eut un moment l'idée d'en appliquer un analogue aux caisses d'épargne; mais aura-t-il le concours des Chambres? M. Lannoy estime que oui puisqu'il apporte la retraite ouvrière toute faite.

Les instituteurs au Conseil municipal de Paris

M. Chausse fait adopter diverses mesures tendant à l'amélioration du traitement des instituteurs; à la suppression de l'obligation du brevet supérieur pour les petites classes; à la modification du mode de recrutement des directeurs, etc.

Le corps de santé maritime

M. Bayol a déposé sur le bureau du Sénat son rapport sur le projet concernant la réorganisation du corps de santé maritime.

Le cœur de La Tour d'Auvergne

Aujourd'hui samedi, a eu lieu la translation du cœur de La Tour d'Auvergne aux Invalides.

Une escorte d'honneur composée d'un escadron de la Garde Républicaine, du 46^e de ligne, ancienne 46^e demi-brigade à laquelle appartenait La Tour d'Auvergne, une batterie à cheval, ont accompagné le cœur, de la gare de Lyon à l'Hôtel des Invalides.

Le président de la République, assisté du Ministre de la guerre et du gouverneur militaire, assistait à la cérémonie.

L'instruction des officiers de réserve

On sait que les officiers de réserve sont tenus d'accomplir tous les deux ans, une période d'instruction de trente jours. Cette obligation qui constitue pour beaucoup d'entre eux une lourde charge, est la cause déterminante d'un grand nombre de démissions.

En vue de mieux concilier les nécessités de l'instruction et de l'entraînement que les officiers de réserve doivent acquiescer et conserver, avec les occupations de tout ordre qui leur incombent dans la vie civile, le ministre de la guerre a déjà autorisé le fractionnement des stages. C'est en deux, trois et même quatre fois que beaucoup d'officiers de réserve fournissent, maintenant le mois que leur

demande l'armée pour les mettre en contact avec la troupe et avec leurs camarades de la capitale.

A cette mesure, dont il n'est pas encore possible d'apprécier exactement les résultats, nous croyons savoir que le général André est disposé à en superposer une autre qui consisterait à tenir compte aux officiers de réserve, pour leurs stages, du temps qu'ils donnent aux sociétés d'instruction militaire.

Petites Nouvelles

Par décret, l'Académie Française est autorisée à accepter un legs de 20.000 francs dont les intérêts serviront à la création d'un prix destiné à récompenser chaque année un enfant pauvre, qui aura été reconnu comme s'étant montré très respectueux envers ses père et mère ou celui de ses parents qui aura survécu.

Le général André se rendra à Vichy le 3 avril, où il présidera le 4 un grand banquet populaire organisé en son honneur, à l'occasion de l'inauguration du monument de la République.

On annonce la mort du général La Veuve, ancien inspecteur général de cavalerie.

Le ministre de la Marine a décidé la suppression du parc aérostatique de Toulon.

Le journal le *Matin*, poursuivi en diffamation pour publication de correspondances échangées entre M. Flourès, député et Thérèse Humbert, a été condamné par la Cour d'Assises de la Seine à 100 fr. d'amende et à 1 fr. de dommages-intérêts.

Toutes les sociétés de pêche à la ligne du Sud-Ouest, réunies en fédération, tiennent un Congrès à Castres aujourd'hui samedi 26 et demain dimanche 27 mars.

L'empereur Guillaume est arrivé en Italie où il a été reçu par la princesse de Suède et de Norvège.

Une collision de navires s'est produite dans le détroit de Messine entre un vapeur français et un vapeur italien. Tous deux sont fort endommagés.

REVUE DE LA PRESSE

De *La Dépêche*, au sujet de l'éducation donnée par les missions dans les colonies :

Le sentiment du général Gallieni est celui des administrateurs de toutes nos colonies, ainsi que le fait remarquer M. le député Thomson. Ils sont unanimes à déclarer que la diffusion de l'enseignement congréganiste pourrait avoir de redoutables conséquences. Ils sont unanimes à affirmer que, si nous voulons, dans nos colonies, avoir des populations dévouées à la France et aux institutions démocratiques, c'est à l'éducation laïque que nous devons faire appel.

De M. Lafferre, dans *L'Action*, à propos de l'attitude de M. Millerand contre le ministère :

Où Millerand se faisait de singulières illusions sur le lendemain, ou il s'est prêté d'un cœur léger à une bien triste manœuvre.

L'embarras est grand pour ceux qui veulent le juger avec impartialité, car ils se faisaient une idée décevante de son jugement, et ils hésitent à douter de sa probité politique.

Revue de la Presse locale

Du *Quercinois*, au sujet du dernier discours prononcé par le Pape :

Obéissant aux prescriptions du Saint-Siège, comme à leurs propres inspirations, les prosélytes prièrent pour les prosélytes.

Mais il appartient aux catholiques de recueillir les échos de la grande voix qui vient du Vatican. Jusqu'à présent, au fur et à mesure que la persécution montait, nous nous courbions toujours plus bas dans une soumission qui avait l'air d'un renoncement.

La guerre faite aux religieux devait démontrer au peuple qu'il serait la première victime des entreprises du sectarisme.

CHRONIQUE LOCALE

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à mardi notre Chronique hebdomadaire.

Abonnements Remboursables

Tout abonné qui nous fera parvenir cinq abonnements de ses amis ou connaissances, aura son abonnement remboursé. Il n'aura pour cela qu'à nous faire parvenir le montant de quatre abonnements en nous donnant les noms et adresses des cinq abonnés qu'il aura créés. Ces nouveaux abonnés pourront eux aussi jouir de ce même avantage.

Pour faciliter cette propagande nous tiendrons à la disposition des abonnés, qui nous en feront la demande, 8 ou 10 exemplaires du journal (Numéro à paraître).

La "Croix" et les Instituteurs

L'appréciation du « Zoulu » de Dégagnac — Ailleurs : Etrange mentalité d'un Directeur ! — L'œuvre de l'instituteur. — Une opinion de Cassagnac. — A bas la haine.

La lecture de la *Défense* est décidément bien intéressante et nous la recommandons à tous ceux qui veulent se rendre compte de la situation politique et morale de nos campagnes du Lot.

Ouvrez le numéro de dimanche et vous y verrez d'abord l'éloge dithyrambique de « celui » qui représente le mieux l'idéal de nos associations nationalistes, nous avons dit du curé batailleur et, plus loin, en troisième page, l'insulte basse lancée aux instituteurs et aux institutrices qui prennent leur métier au sérieux.

D'instinct les *Croix* font du « maître d'école » l'anticuré et elles comprennent fort bien que l'un représente l'avenir, et l'autre le passé, d'où leur haine pour tous ceux qui représentent la raison : « nous laissons tous les livres-penseurs », écrivent-elles.

Rien de plus curieux à cet égard que la diatribe « un instituteur modèle » insérée à la rubrique Dégagnac. Dans cette commune il existe, paraît-il un jeune homme « pâle et petit », comme la légende nous représente le Christ, et dont la barbe ressemble par la coupe à celle d'un de nos ministres les plus intelligents ; horreur !!!

Ce jeune homme, dis-je, aurait l'audace d'oublier que son rôle à l'heure, homme cultivé, est d'apprendre simplement l'A B C D aux enfants » et l'homme noir ou « Zoulu » qui nous narre tout cela, lui reproche avec amertume de prendre sur ses loisirs pour « parler ou lire devant un auditoire ».

Quelle abomination, un éducateur qui ose entrer franchement dans les intentions de M. Chaumié, et qui mène l'œuvre post-scolaire dans le sens de la laïcité profonde des masses populaires ; voilà de quoi surprendre assurément les gens habitués à trouver dans l'instituteur l'homme qui à une excellente machine et dont la fonction n'est qu'un prétexte pour bien manger au ratelier. — Et hélas ! n'est-il pas vrai que des éducateurs de ce calibre sont encore bien nombreux !...

A ceux-ci les éloges.

Pour les autres, les lettres anonymes, les morsures atroces et sans pitié, les démentis les plus niais, même de leurs chefs et collègues apeurés ou convertis ; ne nous a-t-on pas raconté que, dans une de ces réunions post-scolaires, lecture fut faite d'une œuvre intéressante et sincère au premier chef, celle du *Syllabus*, — excellente pour résumer en quelques lignes la doctrine de l'Eglise catholique depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours. Et de quel meilleur résumé aurait-on pu se servir que de celui fait par le très vaillant et très intelligent Pie IX ? Or à cette lecture assistait le directeur de l'Ecole, gros propriétaire, bien plus intéressé par les choses de la terre que par les curiosités intellectuelles ; lorsque le vaillant adjoint se mit en posture de lire simplement le *Syllabus* : — « Qu'est-ce que cela, dit l'autre, c'est l'œuvre de Charbonnel ? »

Sainte ignorance et pauvres enfants de la démocratie.

Et pourtant n'est-ce pas à ceux-ci — habiles dans leurs flagorneries — que vont toutes les faveurs, tous les compliments, tous les bons postes ? S'ils meurent sans avoir parlé de « l'Inquisition et des Dragonnades », ils reçoivent toutes sortes d'éloges sur leurs tombes ; c'est qu'ils sont des instituteurs selon le cœur de l'Eglise ; et les hommes noirs ou « Zoulous » déclarent : « ils faisaient bien la classe et ils ne faisaient que ça ». De leur vivant pas de crainte qu'un charlatan vienne les concurrencer sur la place publique où dans l'édifice voisin ; ils s'entendront comme larrons en foire et chacun choisira son heure pour duper le badaud et perpétuer la badauderie.

Cassagnac qui sait tout cela, et volontiers parle franc, fait un parallèle admirable de ces deux situations. Lisez plutôt dans son maître article d'aujourd'hui.

Il fut un temps où l'instituteur était estimé, respecté dans la commune... c'était quand il était tout entier à ses devoirs, c'est-à-dire en bonne relation avec le maire et le curé... Alors le maire était heureux de le prendre pour secrétaire, le curé pour chantre...

Mais depuis que la République est venue... tout est changé !

A Dégagnac ne pourrait-on répondre à M. de Cassagnac qu'il ne se trompe que sur un point, sur la chronologie ; et qu'il n'y a pas une seule espèce d'instituteur qu'il y en a deux, et que les deux sont tout à fait contemporains.

Mais il vient de se passer à Paris un fait qui doit ouvrir les yeux des instituteurs les plus timides. C'est la manifestation nationaliste et cléricale de deux ou trois maîtres d'école, cherchant à fonder, dans l'enseignement

primaire, un groupe qui serait le pendant de la Ligue de la Patrie Française dans la politique. L'association s'appellerait « l'Union des instituteurs laïques patriotes ». Naturellement les auteurs sont des « arrivés » et fort contents de leur sort. Parmi eux s'en trouvent de comblés d'honneur et de faveurs, peut-être par la grâce de l'Eglise. N'est-ce pas la confirmation de notre observation de plus haut, à propos de Dégagnac ?

Est-ce à dire cependant que les choses doivent se continuer ainsi pendant longtemps ? Non si le gros de nos instituteurs en vient à comprendre son intérêt bien entendu et l'importance de son rôle. Il ne faut pas qu'il se contente de faire lire l'A B C D, il faut qu'il poursuive son œuvre dans la jeunesse et les hommes façonnés par lui n'auront plus à la bouche le cri atroce de l'homme noir de Dégagnac : « Nous laissons les livres-penseurs ».

A bas la haine et place à l'amour et à l'entente entre les hommes.

Hardi, M. l'abbé ! Allez-y !

Une grande revue parisienne publiait récemment une comédie où était exposé le cas d'un pauvre homme qui, après avoir été accusé de détournement de fonds, puis acquitté, découvrirait avec stupeur qu'il demeurait, malgré l'acquiescement, suspect à tout le monde.

Ce n'était qu'un pauvre homme : que n'était-il curé !

Que n'était-il, par exemple, curé de Bretenoux ? Il eût supporté, le front haut, l'épreuve si humiliante de la Cour d'Assises ; de son acquiescement il eût fait un triomphe, du soupçon qui l'avait fleuri une auréole ; il eût organisé savamment des manifestations tumultueuses ; et les femmes ployables eussent dit de lui :

« Pécateur ! le pauvre martyr ! »

L'abbé Delrieu est un martyr, c'est entendu, mais ce n'est point un martyr silencieux, ah fichtre non ! Il a souffert, qui donc en doute ? mais il s'entend joliment à exploiter ses souffrances.

L'abbé Delrieu a l'acquiescement triomphal, ostentatoire et combatif. Jugez-en plutôt. La *Défense* annonce que cet excellent abbé retrouvera sa soutane et part en guerre. Déjà, paraît-il, il poursuit notre excellent confrère de l'Union *Republicaine*. Et ce n'est qu'un commencement ! Gare, mes amis ! il pleut des assignations.

Ah ! le brave abbé ! il ne doute de rien !

Il est invraisemblable, mais il est vrai, que le fait d'avoir passé en Cour d'Assises l'a grisé. Petit-être, conjecturerez-vous de là, qu'il n'avait pas la tête bien solide. Mais songez-y ! Pareil accident n'arrive pas à tout le monde ! Jamais l'abbé dans ses rêves de gloire, n'avait espéré cette aubaine et le voilà tout gaillard. La femme de César ne devait même pas être soupçonnée, mais il paraît que le clergé se plaît et gagne à l'être.

A sa place, qu'eussions-nous fait vous et moi ? Mêlés à quelque vilaine histoire, si innocents que nous fussons, nous n'eussions cherché qu'à nous faire oublier ; nous nous serions tenu muet. Il suffit pour se sentir obligé à cette attitude discrète, d'avoir l'âme un peu délicate et fière. Mais l'abbé Delrieu est un profond politicien. Il veut immortaliser le souvenir de sa triste aventure ; il veut en vivre désormais et que tout son parti en vive. Ces messieurs mangent d'un pain dont beaucoup ne voudraient pas.

Ecoutez le chœur des donneurs de conseils et des clients d'église.

« Bravo, mon cher abbé, bravo ! Faites votre devoir ! C'est une occasion unique, superbe ! Vous allez tuer le parti républicain. »

Et l'abbé Delrieu, béat, acquiesce et se rengorge.

Il croit que c'est arrivé !

Courage, Monsieur l'abbé ! Et n'oubliez pas, s'il vous plaît, dans vos assignations, la Chambre des Mises en accusation, M. l'Avocat général, le Parquet de Cahors et celui d'Agen. Je crois, ma foi, que tous ces gens là ont eu l'extravagance de vous soupçonner, voire de vous accuser. Oh ! les coquins !

Hardi, Monsieur l'abbé ! Allez-y !

CAHORS

Le Téléphone à Cahors

L'installation du téléphone ne grève pas les finances d'une ville ; c'est encore ce que n'ont pas compris les plus éminents de nos édiles : nous le répétons, l'installation du téléphone est gratuite.

Il y a quelques années, les commerçants de Brive se réunirent et décidèrent après explications, de demander la création d'une ligne téléphonique dans le département de la Corrèze, au moins dans la ville de Brive.

La municipalité de Brive fit un peu la sourde oreille, — oh presque pas, — mais suffisamment pour obliger ces commerçants à se réunir de nouveau.

Ce ne fut pas long : parmi eux un comité immédiatement organisé, se chargea de trouver les fonds : toutes les démarches furent faites auprès de l'administration, et toutes aboutirent ; le conseil général de la Corrèze vota une forte indemnité puis la ville de Brive fit comme le département.

Depuis, le téléphone fonctionna et fonctionna avec succès à Brive, à ce point que de l'emprunt de 40.000 francs réalisé il y a 5 ans, par les commerçants sus-désignés, il ne reste aujourd'hui, rien : tout a été remboursé.

Les commerçants de Brive dans cette circonstance, ont bien agi ; ils se sont passés d'intermédiaires ; et ils ont réussi dans leur entreprise, où ajoutons-le, nul n'aurait pu échouer.

Ils ont eu de l'initiative : ils ont montré que la mauvaise volonté de certains-fussent-ils édiles éminents — ne gêne nullement ceux qui sont décidés à agir pour le mieux des intérêts des contribuables.

Les satisfactions d'amour-propre ne doivent pas compter en ces moments-là ; et il importe peu, pourvu que l'affaire se fasse, que M. X. ou Y. édile talentueux, n'ait pu placer un discours dans la discussion générale du projet d'installation du téléphone à Cahors.

Les commerçants de la ville de Brive ont donné l'exemple à leurs confrères des autres régions ; ces derniers auraient tort de ne pas le suivre : cet exemple est excellent.

Nous sommes persuadés qu'il sera suivi.

L. B.

Ligue des Droits de l'Homme

L'Assemblée générale de la Ligue des Droits de l'Homme (section de Cahors), aura lieu dimanche 27 mars à 10 h. 1/2 du matin, dans une des salles de l'hôtel de ville.

Libre Pensée de Cahors

Les membres de la libre pensée de Cahors se sont réunis dimanche dernier à 10 heures du matin dans la salle des mariages de la mairie.

Le nombre des réunions a été porté à 6 par ans. Trois de ces réunions auront lieu un jour de semaine à 8 h 1/2 du soir et les trois autres un dimanche matin à 10 heures pour permettre aux membres forains d'y assister.

La prochaine réunion a été fixée au samedi 14 mai à 8 h 1/2 du soir à la mairie.

La cotisation a été portée à 0 fr 75 par trimestre. Elle peut être versée en une seule fois. Il a été décidé que le droit d'entrée de 1 fr. donnerait droit au livret individuel.

Adresser les adhésions au secrétaire général, le citoyen Léon Marmissé, 63, rue Nationale, Cahors.

Conseil départemental

Le Conseil départemental de l'instruction publique se réunira le 30 mars, à 10 heures du matin, dans une des salles de la préfecture.

Conseil d'hygiène

Le conseil d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement de Cahors se réunira en l'hôtel de la préfecture, le lundi 28 mars, à trois heures du soir, à l'effet de délibérer sur les affaires suivantes :

- Commune de Cahors. — Transfert du cimetière du village de Lacapelle.
- Commune de Calamane. — Projet d'adduction d'eau.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 19 au 26 mars 1904

Naissance

Bonnet, Jeanne-Louise-Germaine-Adrienne, rue du Four Ste-Barbe, 12.

Publications de Mariages

Pignères, Abel-Louis-Antoine, imprimeur et Paganel, Elise-Eugénie, s. p.

Veillon, Marie-Paul-Jean, secrétaire général de la Préfecture du Lot et Devaux Marie-Marguerite, s. p.

Melet, Elie-Jean-Joseph, machiniste et Calabrézi, Anna-Marie, robeuse.

Fournies, Roger, vérificateur des tabacs et Pinson, Jeanne-Angèle, s. p., à Cabessut.

Soulages, Roger-Marie-Joseph, capitaine au 7^{me} d'infanterie et Anizan, Jeanne-Marie-Noëlie-Victoire-Joséphine, s. p.

De Chaliès, Joseph-Eugène, notaire et Toussaint, Marguerite-Marie, s. p.

Décès

Besse, Marie, s. p., Vve Reynaldy, 69 ans, à Arbouys.

Benay, Joseph, cultivateur, 44 ans, célibataire, à l'Hospice.

Courdesse, Antoinette, s. p., Vve Lestandi, 88 ans, aux Mathieux.

Arrondissement de Cahors

Pasturat (Arcambal). — Chien enragé.

M. A... propriétaire à Arcambal, avait son chien malade depuis quelques jours.

Judi matin, MM. A... et P... le soignaient, quand la bête se jetant sur le chien, le mordit profondément à la main.

M. P... effrayé, fit venir M. Bras, vétérinaire à Cahors qui, après autopsie, déclara le chien enragé.

M. P... est parti immédiatement pour l'hospice Pasteur.

Catus. — La situation.

Pour des motifs qu'il est inutile de rappeler afin de ne pas rouvrir un incident clos, nous ne croyons savoir que le parti républicain n'engagera pas la lutte et ne présentera pas de liste aux prochaines élections municipales.

Battus en 1900 par la réaction cléricale, nos amis nous rendront cette justice que, pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, nous n'avons rien négligé pour préparer la revanche et assurer l'avènement d'une municipalité républicaine.

Ce n'est donc point sans tristesse que nous voyons s'évanouir, à la veille du succès, les rêves que nous avions caressés.

Quoi qu'il en soit, cette déception, résultat de mesures inopportunes prises, ne nous empêchera pas de poursuivre le bon combat pour l'idée républicaine et laïque.

COURTIL.

Maxon. — Notre instituteur obligé de prendre un congé vient d'être suppléé par un jeune homme, ancien élève de Montfaucou.

Nous ne voudrions certes pas nuire à un instituteur, quel qu'il fût ; mais nous ne comprenons cette nomination que s'il n'y avait aucun postulant sortant d'écoles laïques. Il paraîtrait que ce n'est pas le cas.

Alors ?...

Nous nous bornons pour aujourd'hui à cette respectueuse constatation.

Lauzès. — Dimanche prochain, nous ferons connaître aux nombreux lecteurs de ce journal, les dessous d'une affaire intéressante pour le canton de Lauzès, notamment pour les habitants de la commune de St-Cernin, où il circule en ce moment une pétition, qui a réuni déjà, nous dit-on, un grand nombre de signatures.

Un peu de politique : Ote-toi de là, que je m'y mette. — Les modérés, les nationalistes, en un mot les réactionnaires de tout acabit, ne sont pas contents du ministère Combes, et ils lui donnent l'assaut.

Ce maudit cabinet, qui depuis bientôt deux ans, trouve le moyen de grouper la majorité, et faire ainsi de la bonne politique leur déplaît.

Leur désir de le renverser, est facile à comprendre. Ce serait l'ajournement de la loi contre les congrégations et par voie de conséquence de l'enseignement congréganiste, car comme l'a si bien déclaré M. Combes à M. Eugène Destuy du *Gil-Blas* : « Qui donc, si je m'en vais, achèverai mon œuvre. »

D'un autre côté, nous sommes à la veille des élections municipales, et pas mal de députés, — parmi lesquels nous avons le regret de trouver le nom de bons républicains — ne seraient pas fâchés que les élections se fassent, sous un ministère Doumer-Millerand. Mais le cabinet actuel, fait de la bonne politique, voilà pourquoi il est soutenu par la majorité. Il a la vie dure et il vivra longtemps.

Il en est pas moins vrai, que les vrais républicains, ont été surpris et peines du rôle joué à la Chambre par M. Millerand, l'ancien ministre socialiste du cabinet Waldeck-Rousseau. Encore un qui ne peut pas se faire à l'idée, qu'on gouverne sans lui, et qui est pour la devise : « Ote-toi de là, que je m'y mette ».

Que reproche-t-on au Ministère ?

De trop s'occuper des congrégations et pas assez de la loi des retraites ouvrières. On lui reproche d'autres choses encore, mais pour tout esprit impartial, on devine bien vite, que le vrai motif, pour les « carnivores » du centre, c'est uniquement de « croquer » le ministère Combes. Les griefs invoqués, personne ne s'y trompe, ne sont là que pour prétexte.

Les griefs sont d'ailleurs contradictoires — il y en a pour tous les goûts — les uns trouvent que le ministère néglige les lois ouvrières pour porter tous ses efforts contre les congrégations et l'enseignement congréganiste ; les autres lui reprochent une confiance injustifiée (?) pour l'honorable ministre de la marine et son antipathie pour le ministre des finances, d'autres enfin... mais que de raisons ne trouverait-on pas ?

Les uns et les autres, pour des motifs divers, voudraient bien se débarrasser du ministère, car MM. Combes et Pelletan ne font pas leur affaire.

Dependant à notre avis, le cabinet actuel, n'est pas plus un cabinet radical, qu'un cabinet modéré, mais bien un cabinet Républicain. Il est surtout un cabinet de détente et d'attente.

Mais le groupe opportuniste, le groupe modéré et autres, ne veulent pas attendre. Il n'est que temps pour dis-je que le cabinet fasse la culbute, n'y a-t-il pas là, prêt à le remplacer des arrivistes qui guettent et attendent avec impatience tel : M. Doumer.

En terminant, constatons que le ministère Combes, représente la politique d'honnêtes gens, de vrais et bons républicains, en agissant ainsi, il ne devrait effrayer personne.

La politique de M. Combes paraîtrait excellente à ces Messieurs, s'ils faisaient partie du ministère, mais en étant exclus, cette même politique leur paraît détestable. Pensez-vous donc gouverner sans eux ! Quand je vous le disais : Ote-toi de là, que je m'y mette.

A. D.

Luzech. — Conseil de révision.

Le conseil de révision s'est réuni hier vendredi à deux heures du soir, à la mairie de Luzech, sous la présidence de M. le Préfet du Lot.

Soixante douze jeunes gens, ajournés ou conscrits, ont été examinés par la commission. La plupart ont été incorporés ou versés dans l'armée auxiliaire.

Montouq. — Fête de charité.

La fête de charité qui a eu lieu dimanche dernier a obtenu un grand succès. Tout Montouq et de nombreuses personnes du canton, avaient tenu à assister à cette fête, organisée par la jeunesse Montouquoise en faveur des pauvres. Les diverses parties du programme : Chœurs, comédie, vaudeville, chansonnettes et monologues ont été enlevées avec un brio parfait.

Nos meilleurs compliments à tous les acteurs de cette soirée, pour les agréables moments qu'ils nous ont fait passer.

Nous devons des remerciements parti-

Arrondissement de Figeac

Puybrun. — En vue des élections.

Notre trop illustre maire, le capitaine Fracasse, commence déjà à apâter ses électeurs. Les élections approchent, il faut amadouer les gobeurs. Il les a étudiés de près il les connaît et sait qu'ils se laisseront prendre sans trop de difficultés.

Comme tous les ans à pareille époque, la question de la fontaine est remise sur le tapis, il la sait absolument primordiale, aussi en use-t-il toujours au moment opportun.

Promesses et menaces vont être mises à contribution. Le bureau de bienfaisance sera pour lui une arme redoutable dont il se servira pour vaincre ceux qui auraient encore conservé quelques vellétés d'indépendance.

Malheureusement pour lui les indigents savent maintenant que n'importe quel maire leur fera ce que fait lui-même et même mieux, du moins ils seraient laissés libres de manifester leur opinion à leur guise.

Dans ces conditions tous ces trucs échoueront pitoyablement, et la grande majorité de la population de notre commune verra se terminer avec soulagement son règne qui n'a été qu'un régime de terreur et de tyrannie dont tout le monde a été plus ou moins victime.

Un comitard

Cajarc. — Au comité républicain.

Au sujet de la nomination dont nous avons parlé, nous avons reçu les deux communications suivantes :

Samedi dernier à 8 heures du soir, le comité républicain radical de la commune de Cajarc était réuni en assemblée générale par les soins de son président, pour procéder au renouvellement du bureau et à un échange de vue sur les élections municipales prochaines.

Vingt-sept membres seulement sur soixante-dix qui formaient autrefois le comité étaient présents. Dès le début de la séance M. Brual déclare qu'il n'est pas candidat à la présidence, mais par 25 voix, le comité lui renouvelle son mandat. Sur son nouveau refus — que nous nous réservons d'apprécier plus tard — il est procédé à une nouvelle élection. Au troisième tour de scrutin, par 13 voix sur 27 votants, M. Antony Cassayre est élu président du comité radical.

Cette élection a produit une vive émotion dans le parti républicain et notre esprit se refuse à comprendre un pareil choix. Aussi appuyons-nous de toutes nos forces les protestations véhémentes des citoyens Delbos secrétaire et Vincens.

Antony Cassayre est trop connu des Caharcois pour que nous tracions ici son « portrait » ; mais vu de par quelques citoyens le voilà sacré « homme politique » il nous appartient et nous entendons montrer au grand jour sa « politique ».

Antony Cassayre, jadis expert suppléant des tabacs par la toute-puissance de Roussel, l'ex-préfet néfaste du Lot, lutta de toute l'ardeur de ses convictions en faveur de la candidature Delpon, aux élections législatives. Aux élections communales dernières il aurait fait partie de la liste cléricale Borvernet, dont il est l'administrateur, le disciple et l'ami, s'il n'avait prévu la volée de bois vert que lui réservait le corps électoral, en raison de son attitude passée.

Et voilà, l'homme qui présidera aux destinées du comité républicain de Caharc !

Il y a quelques mois à peine, nous annoncions dans ce journal, que notre indépendance nous ferait un devoir de signaler toutes les fautes, même celles de nos amis politiques ; le moment est venu et nous ne failirons pas à notre promesse.

Pourquoi et comment A. Cassayre est-il devenu président du comité radical ? C'est l'œuvre d'un esprit brouillon ayant déjà fait ses preuves dans le canton de St-Germain-du-Bel-Air, d'un homme qui chargé de maintenir « la paix » dans les communes, n'y a jeté jusqu'ici que le désordre, d'un « flatteur » qui veut être Larnaudiste, avant d'être républicain.

C'est l'œuvre involontaire aussi de quelques avacés qui aujourd'hui éprouvent sûrement un regret.

C'est aussi et surtout l'œuvre du conseiller général lui-même, M. Larnaudie, sur l'attitude duquel nous aurions peut-être le devoir d'insister... Mais il est un autre devoir plus immédiat et plus impérieux celui de faire l'union malgré toutes les difficultés qui se présentent ou... qu'on s'ouvre.

Nous voulons essayer, quand même, de faire triompher la liste républicaine... si tant est que les incidents du Corinte puissent permettre la constitution ?

Et pour arriver à ce résultat, nous nous adresserons à tous les républicains, aussi bien aux adversaires qu'aux amis de M. Larnaudie.

Si nous ne réussissons pas, si les événements démontrent que le résultat a été compromis par les actes mêmes du conseiller général, nous examinerons ces actes après les élections.

Notre sympathie pour M. Larnaudie, ne saurait nous empêcher de le blâmer si son attitude est nuisible aux intérêts républicains... d'une commune de son canton.

Mais avant les élections, il doit y avoir un seul mot d'ordre : Tout pour l'Union.

Voici la deuxième note :

Samedi soir 10, le Comité Républicain de Cahors s'est réuni pour procéder au renouvellement de son bureau. L'appel de M. Bruel ne fut guère entendu, car seuls le groupe « le Proletaire » et quelques rares citoyens étaient présents. Nous mentionnons simplement le petit noyau de fonctionnaires qui, comme on s'en rendra compte plus loin, ne perdît pourtant pas son temps. Au début de la séance, M. Cassayre se présenta pour se faire inscrire. Il fut accepté à l'unanimité... car on oublia de procéder au vote. Le scrutin pour la nomination du Président commença aussitôt et M. Bruel est élu à l'unanimité des suffrages. Ce dernier, comme il avait déjà fait pressentir depuis quelques jours, refuse l'honneur qu'on venait encore de lui faire et invoquant des raisons de santé prie les citoyens présents de vouloir bien choisir un autre nom. Un deuxième tour a lieu, donnant encore à M. Bruel la majorité. On cherche de nouveau à le faire revenir sur sa décision, mais elle est irrévocable. On procède alors à un troisième et dernier tour de scrutin et on assiste à un véritable coup de théâtre. A ce moment il y a exactement 28 membres présents dans la salle. On chuchote un nom, en se cachant presque chacun établit son bulletin et le dépouillement commence. Par 13 voix sur 28 votants, M. A. Cassayre, dernier rentré, obtenant la majorité relative (qui entre parenthèse n'aurait pas suffi à le faire accepter comme membre) est élu président du Comité. Surprise d'un côté et sourires de l'autre ! Dans un discours très bien senti et très... préparé, le nouveau président rend hommage au parfait républicanisme de son prédécesseur. Puis, oubliant la candidature Delpon et l'amitié de Rousset Bras de Fer, il explique que son passé politique est obscur, mais qu'il compte... sur l'avenir !... Nomination par surprise et à mains levées d'un secrétaire et d'un trésorier qui auront le bon esprit de reconnaître qu'ils ne sont pas là à leur place. En somme soirée très réussie et qui éclaira d'un jour tout nouveau les fermes républicaines Cahoraises. Enfin le masque est levé ; personne ne peut plus se reprendre au piège. La route apparaît désormais lumineuse et libre. Encore un dernier effort et le triomphe des idées républicaines est assuré. Un Comité.

(Nous passerons pour aujourd'hui sous silence, la régalade, qui nous a été servie à ce sujet du haut de la chaire d'Aynac). D'abord, est-il bien vrai que M. Vayssières ait déserté leur camp ? Y a-t-il seulement jamais mis les pieds ? Ou bien, n'a-t-il pas plutôt été forcé de se séparer d'eux, par les agissements de quelques ambitieux avides du pouvoir, qui ont tiré le rideau sur lui, pour arriver à ceindre son écharpe. Il est bien vrai que M. Vayssières, alors simple et honnête propriétaire de Tachou, fut élu conseiller municipal, avec le concours de la réaction, mais nul ne songea dans la commune à s'en attrister ; d'ailleurs, son extrême bienveillance attira de suite vers lui toutes les sympathies. Peu après, la démission retentissante, d'un maire autoritaire, se croyant indispensable parmi nous (et il s'en mord bien les doigts depuis), le fit élever à la première magistrature de la commune (d'opinions il n'en fut pas question, on ne lui en connaissait pas) mais l'on peut dire qu'il l'administra depuis, avec sagesse et dignité à la satisfaction de tous. — Elu plus tard au conseil d'arrondissement, sous l'étiquette radicale ; mais timide à l'excès ! Qu'a-t-il fait pour mériter la haine des cléricaux... Rien... absolument rien. Pas assez, nous disions, nous, souvent, mais ayons de la patience, cela viendra peut-être, pour le moment fante de grives, nous mangeons des merles. (Mais ce n'est pas dans les fourrés de Qui et Co que nous iront les prendre). — Je crois bien que les faits nous démentent raison... Nos cléricaux qui n'entendent pas qu'un des leurs, aille osciller, entre deux politiques, lui ont carrément jeté le gant, et c'est alors que M. Vayssières qui, en conciliant de son mieux les intérêts communaux, avec les intérêts politiques, avait jusqu'ici évité avec soin d'éveiller les susceptibilités des partis, s'est vu obligé de faire cause commune avec les républicains. Nous n'avons qu'à nous en réjouir, nous, qui avons toujours été sans compromission ni faiblesse, les nobles partisans de l'avant garde républicaine, dans une commune de plus de mille habitants, où il y a encore peu d'années, on voyait à peine sortir de l'urne une dizaine de bulletins pour les candidats républicains... Nous, qui avec une patience à toute épreuve, avons toujours combattu pour la bonne cause, cherchant à dessiler les yeux de nos compatriotes, faisant appel à toutes les bonnes volontés, sommes enfin arrivés à voir la commune partagée à peu près en deux parties égales, au grand désappointement de nos cléricaux, dont le nombre diminue rapidement, malgré les quelques chefs très cossus, qui eux, n'ont pas la bourse plate, et qui ne se font pas faute de recourir aux moyens les plus extrêmes, pour arriver... à quoi ! à un résultat qui ne sera que le complet anéantissement de leurs rêves ; car, croyez-le bien, la prophétie du correspondant de la *Défense* ne se réalisera pas, et l'ingrate couleuvre ne sera pas tranchée en trois. Les électeurs savent fort bien que M. Vayssières n'a rien fait qui puisse leur déplaire, que par conséquent il n'a pas démerité, aussi se réservent-ils de le venger d'une façon éclatante en votant pour lui et pour toute sa liste, prouvant ainsi aux quelques intrigants qui l'insultent, que eux seuls sont l'objet de leur haine, et méritent forcément leur mépris. Léon CADIERGUES.

Quissac. — Carême édifiant. — Certes ce carême fut édifiant : Tandis que le prêtre, du haut de sa chaire, poussait ses cris de haine, contre le gouvernement et la République, contre nos représentants, on voyait la foule des croyants, agenouillée, se frappant la poitrine et demandant à Dieu merci. Parmi les plus ardentes on remarquait celles que nous n'oserions pas donner en exemple à nos filles et à nos femmes. Et le prêtre clamait qu'il ne voulait devant les autels que les brebis dociles. « Que ceux qui ont des attaches avec les ennemis de la religion (?), avec ceux qui soutiennent le gouvernement, avec les comités républicains, avec les Francs-maçons, avec les Libres-penseurs, s'écartent. Ils ne sont pas dignes de se mêler au troupeau des fidèles ! » Aussi vit-on des hommes honnêtes, travailleurs vivant de leur peine, rudes paysans, qui remarquent, malgré la lourdeur d'esprit dont la *Croix-Défense* les gratifie aimablement, rester chez eux. Notre pasteur est sublime ! mais qu'il n'oublie pas qu'il est bien peu délicat de rester au service ou d'accepter une paye de ceux que l'on méprise ou que l'on hait. Qu'il soit sûr aussi que ses cris de haines, ses insultes, ses menaces ne retiendront personne et ne feront qu'élargir le mouvement qui le chagrine si fort.

Arondissement de Gourdon Gramat. — L'attitude du clergé. — Les réactionnaires qui s'acharnent contre le ministère Combes-Pelletan, aidés par une demi-douzaine d'ambitieux à l'affût d'un portefeuille, ont falli réussir à entraver l'œuvre républicaine. On a pu connaître le langage injurieux et agressif proféré par le chef des catholiques contre notre gouvernement ; mais ce que certains ignorent c'est la part active que prennent dans la lutte tous les ministres du Seigneur du haut on bas de l'échelle. Depuis « l'attentat » Millerand, dans toutes les églises de France, on récite solennellement des prières pour que Dieu le père sauve les écoles congréganistes. Comprenez : pour que le ministère soit renversé. Gageons que Combes, Pelletan et consorts sont peu affectés par ces jérémiades d'un autre siècle. Mais est-ce que ce défi imprudent autant que grotesque ne sera pas relevé ? Laissera-t-on inscrire au budget ces soixante millions pour permettre à la camarilla tounésure d'insulter la République et les républicains ? CRAVACHE.

Montfaucon. — Bagarre politique. — Notre bonne ville recevait dimanche

la visite d'un trio d'orateurs venus de Paris ou d'ailleurs pour redonner un peu de prestige à notre municipalité aux abois. Une réunion, annoncée dans les communes environnantes, avait lieu dans la soirée et, grisé par la bonne parole de ces massieurs, ou par tout autre chose encore, certains cléricaux ayant à leur tête des représentants du peuple tout aussi émus qu'eux, cherchaient de miserables querelles à tout ceux qui ne fléchaient pas carrément l'eau bénite. Ils trouveront des grincements et certains étrangers, à bout de patience, leur administrèrent une maîtresse correction ; ils se retournèrent alors contre le placide mobilier de l'hôtel qu'ils mirent en mauvais état. Plainte a été portée, la justice informée. Oh, ils ont de jolies manies ces messieurs !

St-Germain. — Poire. — Favorisée d'un beau temps, la foire de St-Germain a été fort belle. Nombreuses transactions aux divers foirails, à peu près aux cours des précédentes foires : Bœufs de boucherie, de 32 à 35 fr. les 50 kilos ; d'attelage, de 500 à 900 fr. la paire. Veaux, de 0 fr. 90 à 1 fr. le kilo. Brebis avec agneaux, de 40 à 45 fr. pièce ; jeunes agneaux, de 18 à 22 fr. pièce ; béliers, de 45 à 50 fr. pièce. Porcs de charcuterie, de 40 à 45 fr. les 50 kilos. Porcelets d'élevage, de 25 à 35 fr. pièce. Volaille, de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 le demi-kilo. Œufs, 0 fr. 60 la douzaine. Les marchands étalagistes et débitants divers paraissent satisfaits du bon résultat de la foire.

Dégagnac. — Au Correspondant de la « Croix ». — La mauvaise foi évidente et le parti pris grossier de votre attaque contre notre dévoué instituteur adjoint de Dégagnac, me font un devoir de relever quelques erreurs volontaires contenues dans votre article de dimanche dernier. Vos griefs sont un peu mesquins. M. Bénéchie est pâle, dites-vous. Est-ce de sa faute ? « Son regard est incertain. » Lavez-vous jamais regardé en face ? Non, sans doute, car ceux qui le connaissent savent qu'il a un regard franc et loyal. Quant à son nom, il peut le porter sans rougir. C'est le nom d'un honnête homme. Il est « Républicain » voilà son grand crime ! N'est-ce pas son droit ? Vous l'accusez de servir consciencieusement le Gouvernement qui le paie ? Je dis qu'il fait simplement son devoir. Mais à Dégagnac un fonctionnaire républicain est une « bête » assez rare pour être signalée. Et puis, ne voyait-il pas que ce petit auvergnat est libre penseur ! Il est marié civilement ! Quel scandale ! Haro sur le Baudet ! Charivari ! Colonnies, dénonciations anonymes et le reste... pleuvent sur son dos. — Et nous, chrétiens, nous le haïssons au nom de notre Dieu d'amour ! C'est un libre-penseur à mort, faisons-lui bien du mal. Le Baudet n'en a cure. Il poursuit son chemin sans se soucier outre mesure des querelles. Il continue lentement et patiemment à tracer son sillon et à jeter à pleines mains la semence de vérité qui plus tard germera. « M. Bénéchie, dites-vous, a organisé des réunions publiques à l'école des filles. » — Il n'a fait en cela que suivre les conseils de ses chefs. Le succès de ces réunions vous a quelque peu offusqués et vous essayez vainement de les tourner en ridicule. Le 21 février, M. Bénéchie ne put faire sa causerie parce qu'il dut se rendre à Salvac à une conférence de M. l'inspecteur primaire. Le dimanche suivant il avait des invités, et lorsqu'il fut libre, nous étions partis croyant qu'il n'y avait pas de réunion. Vous ajoutez que la comédie se termina de la sorte. Pardon, monsieur, elle finit par un vrai succès le 6 mars, jour où M. Mazure vint faire la conférence dont nous avons donné le compte-rendu. La salle était trop petite et un grand nombre de personnes écoutaient sous les fenêtres. Si M. Bénéchie nous annonçait une causerie pour dimanche prochain, il aurait plus de 100 de ses amis qui iraient l'écouter avec plaisir malgré votre défense. Vous dites qu'il refusa de répondre aux questions que lui posaient certains jeunes gens. Voici ce qu'il dit à l'interlocuteur : « Suivez la causerie, lorsque j'aurai fini, je serai à vous pour vous fournir les explications que vous me demandez ». L'illustre jeune homme n'attendit pas, heureux sans doute d'avoir produit son petit effet ou maugréant peut-être de n'avoir pu réciter la leçon que venait de lui apprendre M. le curé. Je ne continue pas à relever les petits détails fantaisistes que vous essayez d'embellir par des traits d'esprit d'un goût douteux. Ceci suffit à établir amplement votre mauvaise foi. Si M. Bénéchie avait voulu « faire du bruit » comme vous le dites, il aurait fait annoncer ses conférences dans les journaux locaux et il eût trouvé un correspondant complaisant pour en donner compte rendu élogieux. Je n'ai jamais vu son nom que dans le journal *La Croix* et c'est vous-même qui lui avez fait une réclame précieuse et gratuite. De cela il ne peut que vous remercier bien sincèrement et il reste votre obligé. Vous voudriez faire croire aux habitants de Dégagnac qu'il les a traités de « Zoulovs » afin d'arrêter un mouvement d'opinion favorable qui se dessine en sa faveur, vous n'y réussirez pas. Malgré votre campagne odieuse de mensonges, la vérité finira par éclater toute grande dans le cerveau de nos paysans. Vos attaques ridicules et impuissantes apparaîtront dans toute leur stupidité et votre rôle alors pourrait bien ne pas être le plus beau. Vous devez sentir déjà que des personnes qui ne pensent pas comme lui reconnaissent qu'il fait consciencieusement son métier d'instituteur. Si elles ne l'aiment pas encore, du moins elles l'estiment et le respectent. Vos insultes répétées lui font honneur ; vos acclamations ne l'atteignent pas et dans tout ceci il ne vous restera que la

nauusé montant de l'égoût où vous avez trempé votre plume. Mais, au fait, c'est peut-être la seule atmosphère qui vous convient. Tout insignifiant, tout petit, tout pâle qu'il soit, M. Bénéchie vous gêne. Vous voudriez l'intimider par vos attaques et l'obliger sans doute à demander son changement. Vous connaissez bien mal ce pâle auvergnat. Il veut se venger avant son départ. Il veut prouver aux habitants de Dégagnac par son calme, sa patience, son travail assidu, par sa courtoisie envers ceux qui hier encore l'accablaient d'injures sans le connaître, qu'un libre-penseur sait appliquer dans ses actes cette pensée du Christ que certains catholiques n'ont qu'au bout des lèvres : « Fais le bien, même à ceux qui t'ont fait le mal ». Pinsac. — Accident. — Le lundi 21 mars, en revenant de la foire de Souillac, le sieur D. conduisait un jeune cheval fringant attelé à une charrette ; il avait pour compagnons son beau-frère B. et un compatriote L. A peine le convoi avait-il quitté Souillac, que le cheval s'emballa. A l'entrée de la route de Pinsac, la sous-ventrière cassa et la charrette, passant sur un tas de pierres fit une secousse dont le contre-coup projeta violemment les trois voyageurs sur la route. D. et L. se relevèrent fortement contusionnés. B. resta quelques instants immobile, privé de connaissance. Un docteur fut immédiatement appelé ; ses soins rappelés à la vie le sieur B. qui put être transporté à sa demeure dans la soirée. Les trois victimes sont en bonne voie de guérison. Vayrac. (Suite). — LABÈCHE... Et vous serez bourrelés de remords ; votre conscience vous reprochera toujours votre odieux forfait et le lendemain de votre infamie, vous sentirez peser sur vos lourdes chaînes de la servitude. Oh ! alors, mais il sera trop tard, vous regretterez votre acte et vous aurez le temps de faire le *ma culpa*. Voyons amis, voulons-nous oui ou non être libres ? Désirons-nous jouir en paix de l'héritage de nos ancêtres ? Avons-nous toujours le désir d'être nos maîtres ? Oui, n'est-ce pas ? Eh bien alors ! votons tout-à-coup notre conscience et suivons le vrai chemin du devoir. Rappelons-nous que nos pères ont tout sacrifié pour obtenir le droit sacré du vote et ne nous servons de nos prérogatives que pour faire triompher nos vrais amis et pour anéantir par toujours la domination des tirés spécimens que nous offre l'église, sans qu'elle serait, avec eux, de recommencer toutes les inquisitions. Vous avez mille fois raison dit le citoyen TRANO, qui avec admiration avait écouté en les savourant les belles paroles du citoyen Labèche. Les gros bonnets ont toujours été et seront toujours les ennemis jurés des travailleurs. Ils vivent dans l'oisiveté, dans les plaisirs, dans l'ignorance, tant que le peuple sera dans l'opulence, tant que le peuple sera dans l'ignorance c'est-à-dire tant que le peuple se servira du bulletin de vote. Mais le jour où il connaîtra ses droits et ses devoirs ; le jour où il s'apercevra que les grands et les petits seigneurs capitalistes et terriens ne s'enrichissent et ne s'engraissent que de ses privations, de ses peines et de son sang ; le jour où il s'apercevra qu'il est tout ou plutôt qu'il devrait être tout et qu'il n'est rien. Qu'on lui vole son travail et ses droits ; qu'il est astreint au plus dur labeur et qu'il ne lui est donné en partage que les miettes qui tombent de la table de ses oppresseurs, qu'en un mot justice ne lui est pas rendue. Oh ! alors mes amis il mordra comme un loup affamé et captif auquel on vient de rompre la chaîne, et ses ennemis jurés disparaîtront, comme un peu de fumée quand on souffle dessus ; Ouvriers des champs qui faites produire à la terre de si belles moissons et qui ne mangez cependant, la plupart du temps que du mauvais pain, qui récoltez de si bon vin et qui souvent ne buvez que de mauvais piquette ; Carriers, maçons, charpentiers, couvreurs, zingueurs, etc., etc., qui au milieu de mille dangers construisez de si beaux palais où s'abritent délicieusement la plupart de vos oppresseurs ; Mineurs, que le grisou grête constamment pendant que vous extrayez le noir charbon qui enrichit vos actionnaires ; Travailleurs de toutes sortes qui peinez, souffrez durant toute notre existence pour alimenter et actionner la colossale machine de la production, et qui au seuil de la vieillesse, alors que nous aurions droit à un repos bien mérité, nous trouvons pour la plupart sansabri et sans pain et parfois réduits à tendre la main aux spéculateurs ou aux oisifs, qui se sont engraissés de nos privations et de notre labeur. Levons-nous ! Haut les cœurs ! ne nous laissons pas séduire par l'or et l'argent que l'on fait miroiter à nos yeux, ni par les cajoleries qui nous sont prodiguées surtout au cours des périodes électorales. Ne votons jamais pour ceux qui ont intérêt à nous mettre ou à nous tenir en laisse. Conservons précieusement notre bulletin et nous n'en ferons un bon usage qu'en l'accordant aux amis du Progrès démocratique et social, c'est-à-dire à ceux qui demandent et qui veulent le bien-être et l'émancipation de tous les travailleurs. Encore une fois amis défendez nous *unguis* et *rostra* (du bec et des ongles) (*Bravos unanimes*). LAGÉ. — Et dire que j'étais avec eux corps et âme, que voulez-vous, ils m'avaient donné des sous et conté des sottises. LABÈCHE. — Nous sommes des fils de peuple, nous devons être avec le peuple et ne vouloir pour chefs que nos pareils. Est-ce cela ? (en chœur) oui ! oui ! oui ! et cris de : à bas la réaction ! et vive la République ! Je vous assure que je suis parfaitement de leur avis. D. MINET.

Le Lot souterrain
Une excursion mouvementée
L'Igüe de Cavanès
J'apprenais récemment de M. Cagnac Jean, voyageur de commerce, qu'il existait à proximité de Bégous une excavation de forme assez curieuse, et qui pouvait peut-être receler quelques attractions. Je m'empressai de réunir quelques amis et une première visite fut aussitôt décidée. Je pus simplement me rendre compte, que l'excavation présentait la forme d'un cône renversé, c'est-à-dire allant en s'évasant vers le fond, comme celle du Puits de Padirac, en plus petit, bien entendu. L'ouverture mesurait 5 m de diamètre ; mais l'ombre y avait les côtés et il était assez difficile de se rendre compte, avec le sondage, de la direction de la galerie et de sa profondeur. Les quelques habitants que nous pûmes rencontrer nous donnèrent des renseignements assez vagues ; le gouffre, nous dit-on, avait reçu des visiteurs longtemps avant nous, mais l'exploration n'avait pas été menée à fond. Une seconde visite s'imposait. Elle eut lieu lundi dernier en petit comité, dans le plus strict incognito. Nous avions emporté un matériel peu coûteux, assez vulgaire, mais qui nous paraissait suffisant. Il avait cependant quelques défauts, on le verra par la suite. Nous primes un char de bonnes dimensions qui fut placé tout le matériel, plus l'escorte, et le signal du départ fut donné. Ce fut une promenade assez agréable jusqu'à Cavanès. A cet endroit, dans le petit chemin qui devait nous conduire à l'Igüe, le char commença à traîner difficilement. Les chevaux, sentant le vide, commencèrent à résister et, devant le mouvement qui menaçait de nous envoyer dans le ravin, nous primes le parti de nous arrêter au premier carrefour. Il faisait un soleil de plomb ; pas le moindre petit véhicule à notre disposition et il était déjà deux heures ! Il fallut donc bravement notre parti ; les lourds appareils sur nos épaules, chargés comme des débardeurs pour ne pas dire pire, nous enfourmâmes le chemin du gouffre à la distance d'un kilomètre. O excursionnistes qui visitez l'Igüe de Cavanès, soyez prudents ! Pareille circonstance refroidirait sensiblement votre enthousiasme, si vous êtes susceptibles d'en avoir pour ces attractions ! Je vous épargnerai les sages réflexions échangées en cours de route et vous m'énerai droit aux bords du gouffre où nous arrivâmes ruisselants de sueur. Le soleil voulait bien se voiler un moment et nous laisser un peu de répit. Le montage commença sous la direction de notre sympathique meneur, M. Fourès Etienne, qui s'était dévoué pour la circonstance. La mise en place effectuée, on me fit l'honneur de me descendre le premier. Rien de périlleux. Dès les premiers cinq mètres on reste surpris par l'immensité du gouffre. Je touche terre à dix-huit mètres 50 de profondeur au bout d'un cône qui laisse à ses côtés une profondeur au moins égale à la première. Je peux me rendre compte à loisir des dimensions du gouffre. Ce dernier forme une voûte haute de 40 mètres, longue de 60 et large de 15 environ. De l'extrémité où nous nous trouvons tout à l'heure, l'orifice ressemble à une petite lucarne et le demi-jour sépulcral où nous nous trouvons nous fait envier les rayons du soleil que nous voyons au faite. L'air est malsain et lourd. Les difficultés du chemin amènent rapidement des gouttes de sueur. On sent qu'aucun courant ne vient renouveler cette atmosphère étrange. Les parois sont humides, exemptes de stalactites et recouvertes d'une mousse verdâtre. On dirait une voûte bâtie de roches massives par des géants. A première vue, on pourrait croire que le cône où nous nous trouvons est formé de blocs détachés de la voûte ; il n'en est rien. Sa position démontre que la formation s'est opérée par la chute successive de matériaux jetés d'en haut. En effet, les abords du gouffre furent, dans le temps, recouverts d'une vigne magnifique. Or, on sait que nos cultivateurs ont l'habitude, tous les ans, d'extraire les pierres qui pourraient gêner la végétation, de les porter aux endroits les plus improprement et de les dresser en tas. Ici l'opération était plus simple et nos aïeux ont trouvé bon, depuis des siècles, de véhiculer des blocs dans le gouffre. Pouvait-ils supposer qu'ils gêneraient des touristes, plus tard ? (A suivre) Gervais NICOLAI

Bulletin Financier
Les réalisations ont continué sur certains fonds étrangers en même temps que le mouvement d'affaires a tendance à se restreindre. La guerre Russo-Japonaise ne préoccupe plus actuellement le marché, mais on commence à reparler des affaires d'Orient et on paraît se servir de ce prétexte, pour influencer la tenue des cours.
Le 3% a baissé de 10 centimes à 95.72.
Peu d'affaires sur les sociétés de crédit ; le Crédit Foncier cote 675 ; le Crédit Lyonnais sur lequel on a détaché un coupon de 20 fr., finit à 1070.
Nos chemins n'ont guère varié, on cote le Lyon, 1363 ; le nord, 1770 et l'Orléans, 1450.
Le Suez, poursuivant son mouvement de hausse, par suite de l'élevation des recettes, a passé de 4000 à 4115.
Parmi les fonds étrangers ; l'Extérieure se traite à 81.95 ; l'Italien cote 81.45 ; le Portugais, 50.
Le Russe consolidé à 94.20 et le 3% 1891 à 77.20 sont sans changement.
Le Turc Unifié reste à 79.40 ; la Banque Ottomane, 560.

FÊTES DE PAQUES, 1904
Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour
A l'occasion des Fêtes de Pâques, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 26 mars au Mercredi 13 Avril inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Jeudi 14 Avril.
Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 14 Avril.

A LOUER
GRANDS ATELIERS
AVEC OU SANS FORCE MOTRICE
S'adresser à l'usine du Pont Valentré, CAHORS.
7° de Ligne
Adjudication de Viande fraîche le 23 avril 1904, à 2 heures du soir, à la caserne Bessières.
Délai d'inscription le 18 avril 1904.

CRÉDIT LYONNAIS
65, BOULEVARD GAMBETTA A CAHORS
Escompte et recouvrement d'effets de commerce. — Délivrance de chèques et Lettre de crédit. — Comptes-courants et comptes de chèques.
DÉPÔT DE FONDS A INTÉRÊTS
De 6 mois à 11 mois, 2 0/0.
De un an à trois ans, 3 8/0.
ACHAT ET VENTE DE VALEURS GARDE DE TITRES AVANCES SUR TITRES
Paiement sans frais dès à présent des coupons à l'échéance du 1^{er} avril 1904.
Paiement sans frais sur simple présentation des titres des coupons Extérieure Espagne 4 0/0.

Grande Maison à louer
Comprenant un rez-de-chaussée de 4 pièces ; un premier étage composé de 5 chambres à coucher, cabinets de toilette, salon, salle à manger, cuisine, vestibule, une grande galerie vitrée verres de couleurs. Ecurie, chai, remise, Jardin anglais, potager, vigne. S'adresser à M. Mignot, avenue du Pérrier.

Service de voitures de place
Monsieur BUGEAT, concessionnaire des voitures de place pour la ville de Cahors, a l'honneur de prévenir le public que le service de ces voitures est assuré depuis quelques jours ; la station se trouve place d'Armes.
Service à volonté pour la ville et la campagne.
Monsieur BUGEAT tient à la disposition du public des voitures de luxe pour mariages, soirées, visites, excursions, etc.
Ses prix sont très modérés.

Bulletin météorologique
DATES TEMPERATURE Pression atmosph. à midi
maxima minima au niv. de la mer Temps
25 Vend. + 14.5 + 1.5 762 Beau
26 Sam. + 19 + 4 766.5 Pluie
Altitude moyenne de Cahors. (Lycée) 418 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Temps probable : Beau.
D. HERBEAU

Franco à Paris. — Spécimen des MONTRES TRIBAUDEAU et BIJOUX TRIBAUDEAU
S. TRIBAUDEAU, fabricant principal à BESANCON
Irene ses produits directement au Public, soit chaque année plus de 500 000. Montres, Chronomètres, Bijoux, Pendules, Orfèvrerie, Réparations. Gratia et Franco Tarif Illustré. On trouve la Montre Tribaudeau à la Fabrique seulement.

La GRANDE FABRIQUE
H. SABA, 33, Quai Vau-Picard, BESANCON (Doubs)
OFFICE (gratia et franco) son nouveau Catalogue illustré de Montres, Réparations et Chronomètres de Précision. Très grand choix de Bijoux nouveaux, tous Hommes, Dames et Enfants. — PRIME à chaque commande. Garantie 2 à 5 ans. — BUREAU ILLUSTRÉ. Châsses et Scautiers, en argent et doublé or. Catalogues spéciaux ; PENDULES, REVERLS et BIJOUTERIE.

Chronique agricole

Le matériel d'emballage pour les produits agricoles au Concours Général agricole de 1904

Extrait du rapport du Jury à M. le Ministre de l'Agriculture.

En créant une section de matériel d'emballage aux concours généraux agricoles de 1903 et de 1904, l'Administration de l'Agriculture répondait à une impérieuse nécessité, et sa décision fut unanime et approuvée par toutes les personnes soucieuses des intérêts de notre production agricole.

Dans la situation actuelle, notre agriculture doit rechercher des débouchés de plus en plus éloignés pour les produits fragiles, tels les légumes, fleurs et fruits de pleine saison ou de primeurs et aussi pour la production de la basse-cour ou de la ferme, œufs, volailles, lait, beurre, fromage et viande.

Les exigences de la consommation d'une part, la concurrence des diverses régions productrices d'autres part, obligent les expéditeurs de denrées à présenter, à la clientèle des marchands sous l'aspect le plus favorable à une bonne vente.

Cette bonne présentation de la marchandise, ne peut s'obtenir, tout d'abord, qu'avec un emballage bien conditionné et en état de supporter avantageusement les risques afférents au transport, il doit en outre, suivant les circonstances, permettre ou empêcher l'aération de la marchandise et la mettre à l'abri du froid ou de la chaleur. Son poids doit être réduit au strict nécessaire, afin de ne pas grever la marchandise de frais de transport trop élevés.

Voilà quelles étaient les conditions principales à remplir par les exposants, aussi s'il convient de leur tenir compte des efforts faits, il est bon de constater qu'il y a beaucoup à faire dans la voie de l'amélioration des emballages.

En exposant à M. le Ministre de l'Agriculture, les remarques faites sur les types exposés, le Jury a demandé d'établir pour un nouveau concours, dans quel but doivent s'orienter les fabricants d'appareils d'emballages pour les produits agricoles, horticoles de basses-cours ou de la ferme.

Le Jury a décerné à M. Lagarde de Calayrac (Lot-et-Garonne), la médaille d'or, pour deux cadres pliants en fer et pour les emballages spéciaux contenus dans ces cadres.

Ces cadres ont les dimensions suivantes :
Chargé pour l'expédition : hauteur 1 m. 20, largeur 1 m. 06, longueur 1 m. 95.

Vide pour le retour : hauteur 0 m. 30, largeur 1 m. 06, longueur 1 m. 95

Poids vide : 250 kilos.

Poids moyen net d'un chargement 650 kilos.

L'inventeur a solutionné très avantageusement la question du transport des fruits à longue distance, son appareil déjà signalé au bulletin du ministère de l'Agriculture en septembre 1903, permet le transport sans transbordement partiel de 40 à 50 colis d'un poids total, variant de 500 à 700 kilogrammes.

Cet appareil mis en service a donné de bons résultats, la meilleure preuve de sa valeur est faite par la tarification réduite consentie par les compagnies de chemins de fer de l'Orléans et du Nord, pour son utilisation dans les transports d'exportation.

En outre de l'appareil, l'inventeur présentait plusieurs types d'emballages, paniers, corbeilles et sièges en bois tranché, roseau ou sorgho, d'une construction légère et solide et d'un faible prix de revient.

Ces emballages sont très intéressants, ils représentent le type de l'emballage perdu, c'est-à-dire, qui ne fait pas retour et demeure la propriété de l'acheteur du contenu. Ils sont de différents modèles et permettent de présenter la marchandise avec des papiers de luxe, condition très favorable à la vente.

Ces résultats sont à rechercher, le faible poids de l'emballage abaisse le prix de revient du transport, sa solidité est une garantie pour les manutentions qu'il doit subir jusqu'au moment de la vente, et son faible prix de revient permet de le livrer à l'acheteur avec la marchandise.

Cette dernière condition, de l'emballage perdu, que le Jury a beaucoup apprécié, réalise le desiderata de tous les intéressés.

Le producteur souhaite s'affranchir de la lourde redevance de la location des emballages et des frais de transport à l'état vide ou en retour.

Les groupements de producteurs hésitent devant le capital qu'il faut constituer pour posséder un matériel suffisant aux besoins d'une campagne d'expédition.

Les compagnies de transports par fer et par eau, apprécieront certainement la diminution des sujétions que leur causent le transport des colis vides en retour.

D'autre part, il conviendra de reconnaître que des produits très communs, tels le roseau, le sorgho, etc., que l'on trouve dans les régions d'expédition permettront de fabriquer sur place, à des prix excessivement réduits, un important matériel d'emballages.

Médaille d'argent à M. Barthelet, directeur de la cartonnerie de Saint-Charles à Marseille. En accordant cette récompense, le Jury a fait état du désir généralement exprimé de la création d'un emballage permettant les relations directes du producteur et du consommateur.

Les modèles présentés par cette maison permettent d'espérer une solution dans ce sens.

Les cartonnages de Saint-Charles peuvent aussi se grouper dans des dispositifs modèle Lagarde et former un groupage de colis sur une seule et même destination. Nous pensons que des commerçants sauront utiliser les avantages présentés par les deux maisons, en vue de livrer aux acheteurs des colis fruits ou raisins d'un à deux kilog. en parfait état de conservation.

Une médaille de bronze a été décernée à M. Mathew aux Aubiers (Deux-Sèvres), pour son exposition de caisses d'œufs dont un modèle à l'exportation.

Pour cette spécialité, le Jury a tenu compte parmi les trois exposants des conditions ci-après :

Limitation à 1.000 œufs de la contenance des caisses pour l'intérieur de la France et à 1.440 pour celles destinées à l'exportation.

Garnissage du fond et du dessus de la caisse de paille longue égale à une fois et demie à la hauteur d'un lit d'œufs.

Très léger bombement aussi réduit que possible du couvercle de façon à ne pas gêner l'arrimage.

Division en deux compartiments de la caisse de 1.440 œufs en vue de limiter leur déplacement pendant les manutentions.

Une amélioration très appréciable serait de munir les caisses de poignée ou d'encoques en vue de faciliter les manutentions et d'éviter toute saillie extérieure sous le fond et au-dessus des caisses.

Enfin le Jury a adressé à M. de Laparent, inspecteur général de l'Agriculture, commissaire général du concours et de ce fait hors concours, ses plus vives félicitations et ses remerciements pour les caisses présentées à son examen.

Ces caisses destinées à l'approvisionnement familial, contiennent 5 ou 10 kilogs d'œufs, la fermeture bien combinée se fait sans pointes ni coups de marteau, les œufs sont placés dans des cartonnages bagués par un caoutchouc. Cet emballage très pratique se recommande aux associations agricoles qui désiraient se faire une spécialité, en livrant directement à la clientèle privée.

Le Jury a également adressé des félicitations à M. Jules Labitte de Clermont (Oise), pour ses caisses spéciales d'exportation de fruits de luxe, lesquelles présentaient toutes les garanties désirables pour l'expédition en grande vitesse des fruits de choix.

Le Jury de la 67^e section (matériel d'emballage), a appelé l'attention de M. le Ministre de l'Agriculture, sur l'importance des concours d'emballage, en lui demandant de les faciliter très largement dans les régions intéressées à la production des fleurs, fruits et légumes.

En dehors des marchés de l'intérieur de la France, nos produits sont susceptibles d'avoir d'importants débouchés à l'étranger. Il est notoire qu'ils obtiennent, par leurs qualités, la faveur des acheteurs, mais que des critiques très largement justifiées, sont faites sur la façon dont ils sont généralement présentés à la vente, et qu'à ce point de vue de l'emballage, la question paraît mieux résolue dans les pays voisins.

Il y aurait un important effort à faire dans ce sens, d'abord par les fabricants en vue de la recherche de modèles appropriés et par les expéditeurs, dans l'art de présenter la marchandise.

En faisant une telle constatation, le Jury n'a pas critiqué les produits d'élite de l'Horticulture française dont la valeur, le goût parfait et absolument artistique sont universellement appréciés, mais il entend signaler la production générale, celle qui alimente les marchés en gros de l'étranger et qui est fournie par d'importantes régions du territoire français.

Nous donnons à titre d'indications un projet de programme pour les futurs concours de matériel d'emballage.

1^o Emballages et procédés d'emballage pour les produits destinés à l'approvisionnement familial.

a) Colis non démontables susceptibles de faire retour à l'expéditeur.

b) Colis démontables susceptibles de faire retour à l'expéditeur.

c) Colis dits « abandonnés » ne faisant pas retour à l'expéditeur.

2^o Emballages et procédés d'emballage pour le transport et la présentation des produits agricoles destinés au commerce.

a) Colis devant faire retour, mais sous un volume restreint par suite de démontage ou empilage.

b) Colis ne devant pas faire retour et restant la propriété de l'acheteur.

Par nature de marchandises, fruits, fleurs, légumes, produits de ferme, viandes, etc., transportés à l'intérieur ou à l'extérieur de la France par voie de fer ou par voie mixte de fer et d'eau.

Emballages de luxe.

3^o Appareils de groupement destinés à éviter les manutentions partielles et à faciliter la réunion de colis, d'une même destination soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la France.

4^o Dispositifs destinés à améliorer le transport des denrées de toute nature, par réfrigération, aération, division du chargement.

Nous avons tenu à publier tous ces renseignements parce qu'ils nous paraissent pouvoir être utiles aux agriculteurs de notre région qui auraient intérêt à améliorer leur culture en vue de l'exportation.

H. T.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2452 du 26 mars 1904.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

M. Pelletan à la Commission du budget. Patrouilles Russes interrogeant les paysans Coréens aux abords de la ville de Ping-Yang. — Cavalerie Japonaise exercée aux environs de Tokio. — Infanterie défilant dans les rues de la Capitale. — La population Chinoise évacue Dalny. Le baron de Rosen quitte Tokio.

Sortie du « Varyaz » du port de Chemulpo au-devant de l'Escadre Japonaise. Train sanitaire russe : La Grande Duchesse Pavlovna. — Intérieur du wagon à opérations.

Personnel du Docteur Poussé. Premier Congrès des Représentants de Panama.

La foire de Paris au Marché du Temple. La Bourse du coton de New-York. Inauguration de la Statue de la République à la Préfecture de Marseille.

Musée de Caracassonne : Benjamin Constant, « Les Chérifas ».

Le Duc de Cambridge. — Le Ministère des Finances de Russie. — Le Plénipotentiaire Belge à Paris.

Pêche de l'Aloué dans le Sud-Ouest. — Pêcheur basque de l'Adour. — Tirage de la Senne. — Les filets halés au cabestan.

Actualités théâtrales : « La Fille du Roland » à l'Opéra-Comique. — « La Dette ». Supplément sportif : La Course des Blanchisseuses.

Roman illustré : *Le Roman d'un bon garçon*, par Albert Cim.

Échecs par M. D. Janowski.

Le numéro 50 centimes

Avis important

Tout nouvel abonné d'ici le 31 Mars recevra en prime gratuite notre Numéro de Noël.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1634^e livraison (26 mars 1904).

Le sang des Mordrey, par M^{lle} Chéron de la Bruyère. — Galerie d'aventuriers : L'héritage de bonne maison, par Jules de Glouvet. — Les petites merveilleuses de l'électricité, par Daniel Bellet.

Une page de la vie d'un homme célèbre, par M^{lle} Barbé. — Ma Petite, par Arthur Doulliac. — Un fait incroyable. — Maisons tournantes, par Pierre de Mériel.

Abonnement France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard St-Germain, 70, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef; Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n^o 1606, du 26 mars 1904.

Lumière zodiacale, par Lucien Rudaux. — Radium et hélium, par Henri de Parville. — Concours d'aviation, par G. E. — Muguet, par Ernest Liotard. — Torpille Howell, par H. Noalat. — La voiture d'un yacht de course, par P. de M. — Le nouveau pont suspendu de New-York, par R. Bonnio. — Cadrons d'horloge à 24 divisions, par M^{lle} de Camarasa. — Parasites des Orangiers, par A. L. Clément. — Le Valodrome d'hiver, par W. Daancourt. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 21 mars 1904, par Ch. de Villedeuil. — Colonnnes gigantesques, par Pierre de Mériel.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n^o 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : Cloître St-Honoré, Paris. Sommaire du 24 mars.

Une bizarre conception de la beauté, Mériel. — Le « Globe Trotter » à travers le monde : Dans une prison de Birmanie. La sécheresse en Australie. Carnaval guerrier. Comment on visitera l'exposition de Saint-Louis, G. T. — Les Aventures d'un faux Derviche dans l'Asie centrale, récit de voyage par le Professeur, Arminius Vambéry (illustrations) de Loëvy. — Souvenirs d'un explorateur. — Henri Renon. — Le « Globe Trotter » chez M. Louis Martin, explorateur de la Mandchourie, Jacques Morvan. — Le Toit du monde, aventures sur l'Himalaya. Roman inédit

(suite). Illustrations de Holwinski. André Laurie. — Les voyages de nos lecteurs : Un vestige du Japon japonais, Vincent de Valbrune. — Une fontaine miraculeuse, V. Lachaize. — Une villa bien arborée, Marc Gérard. — Curiosités naturelles : Le Douc, ou singe arlequin, XXX. — Chronique des sports : Le Rugby (suite et fin), A. Spitzer. — Nos Concours : Concours n^o 116 (Question d'Orient), Soixante prix. Résultats du Concours n^o 111 (Les caisses), M Sphinx. — Petit casse, grands effets (page humoristique), Gog. — L'Espérance, langue auxiliaire internationale, Baron de Ménil.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER

CORBELLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de
l'ORFÈVRE CHRISTOPLE

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Travail parfait
et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer
plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSÉ DE PRIX

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOME

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS

Consultation tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

Le propriétaire géant : A. COUESLANT.

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
contre les Pellicules et la chute des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n^o 2 : 3 fr.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS
AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt	95 90
Jouissance 1 ^{er} oct. 1903.....cpt	95 72
0/0 amor. Der. an. 1943.....cpt	97 90
3 Jouiss. 16 oct. 1903.....tme	..
Banque de France.....cpt	3775 ..
Action nom. jouis. 26 juin.....tme	3775 ..
Banque de Paris.....cpt	1060 ..
500 fr. t. p. jouiss. juillet.....tme	1060 ..
Credit Foncier.....cpt	..
500 fr. t. p. jouiss. juillet.....tme	675 ..
Credit Lyonnais.....cpt	1080 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 sep.....tme	1079 ..
Société générale. louis. oct.....cpt	621 ..
Est.....cpt	915 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov.....tme	..
Paris-Lyon-Méditerranée.....cpt	1360 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov.....tme	1362 ..
Midi.....cpt	1155 ..
500 fr. t. p. jouiss. juill.....tme	..
Nord.....cpt	1775 ..
400 fr. t. p. jouiss. juill.....tme	1770 ..
Orléans.....cpt	1450 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct.....tme	..
Ouest.....cpt	..
500 fr. t. p. jouiss. oct.....tme	..
Métropolit. 250 f. t. p. juill.....tme	521 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. juill.....tme	4115 ..
Suez 5 ^e civile.....cpt	3030 ..
Proc. Thomson-Houston.....tme	646 ..
Espagne extér. 4 0/0 oct.....tme	81 95
Russe 4 0/0 1901.....déc.cpt	94 75
— 3 0/0 1898.....nov.cpt	76 ..
Rio-Tinto.....jouis. nov.....tme	1267 ..

MINES D'OR

Rand Mines..... 233 50
Chartered..... 43 25
East Rand..... 154 50

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 21 50 à 21 75; avril 21 75 à 22 »>; mai-juin 21 75 à 22 »>; 4 de mai 21 50 à 21 75; juillet-août 21 25 à 21 50; Circ. : 2.250. Liq. : »>»».

Farines (Fleur de Paris, les 100 kil. net sans esc.). — Courant 28 75 à 29 »>; avril 29 »>; 4 de mai 29 25 à 29 50; juillet-août 29 25 à 29 50; Circ. : 900. Liq. : 1.050.

Seigles (60/72 kil., les 100 kil. net comptant). — Cour. 14 75 à 15 »>; avril 15 »>; mai-juin 15 »>; 15 25; 4 de mai 15 »>; juillet-août 14 75 à 15 »>. Circ. : 500; Liq. : »>»».

Anti-Anémique de J. Filhol

Le flacon 1,25 | AU CITRO-PHOSPHATE DE FER | Le flacon 1,25

De longues années d'expérience garantissent son efficacité certaine dans l'Anémie, Chlorose, Leucorrhée ou Pertes Blanches. Peut être employé par les personnes les plus délicates.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS
DEPOT ET PRÉPARATION :
PHARMACIE NORMALE, Place des Petites-Boucheries, CAHORS
P. ORLIAC, Pharmacien de 1^{re} classe, genre et successeur.

RECUEIL DU « Journal du 1^{er} »

L'AMOUR et l'ARGENT

PAR
Jules de GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

I

Le comte était embarrassé et le baron se sentait également gêné, car il voyait à la figure de son ami, que celui-ci ne lui avait pas fait une simple visite de politesse et qu'il allait falloir se prononcer. Dès que le café fut servi, Jeanne se retira dans sa chambre.

Le baron de Grandvilliers offrit au comte un cigare. Il avait pris son parti de la situation et semblait impatient maintenant que son ami s'expliquât.

— Tu as à me parler, Montbrison, dit-il, en approchant un siège. Nous voici seuls je t'écoute.

— Jeanne et Achille ont pour ainsi dire été élevés ensemble, commença le comte d'un air embarrassé.

— Je le sais.

— Ils se sont pris, l'un pour l'autre dans cette fréquentation continuelle d'une sincère et réelle amitié.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Une amitié d'enfants.

— Devenue une amitié d'homme maintenant, ou plutôt un véritable amour.

— Bref dit le baron indifférent, ils ont fait le projet, étant tout petits de s'épouser quand ils seraient grands, et comme ils se croient grands ils veulent réaliser ces projets, du moins ton fils, et il t'a chargé de venir me demander la main de ma fille ?

— Voilà deux mois qu'il m'en prie.

— Et tu n'osais pas ? Pourquoi n'osais-tu pas ? Parce que tu pensais bien que je ne pouvais donner ma fille à un garçon sans position et sans fortune. Les conditions ne sont pas changées.

Le comte devint horriblement pâle.

— Alors tu me sais ruiné et tu refuses ?

— Oui.

— S'ils s'aiment, ces enfants ! murmura le comte.

— Balivernes ! Ce n'est pas avec de l'amour qu'on monte une maison. Que donnes-tu à ton fils ?

Le comte leva vers le plafond un regard égaré. Les réponses nettes, coupantes de Grandvilliers tombaient sur lui comme autant de coups de couteau.

— Il me reste une ferme, qui me vient de sa mère, poursuivit-il avec angoisse.

Grandvilliers eut un sourire de dédain.

— Elle vaut soixante mille francs. Lui restera-t-elle ?

— Que veux-tu dire ? demanda le comte

devenu plus pâle encore.

— Crois-tu qu'en te voyant empêtré dans les dettes... Il a bon cœur, ton fils, il t'aidera. Il se dépouillera pour toi. Tu ne l'estimeras pas s'il n'agit pas ainsi, ni moi non plus... Donc à l'actif zéro. Pourquoi qu'il arrive à combler le passif... Ah ! tu n'as pas voulu écouter mes conseils ! Tu as ri de mes avis !

— Je t'en supplie, Grandvilliers, ne m'accable pas, fit-il, je suis assez malheureux.

— Oui, répondit le baron, toujours calme, l'heure de déchéance est venue et c'est dur. Je connais ça. Elle sonne tous les matins chez mon père, quand j'avais l'âge où on ne doit songer qu'à jouer.

Puis voyant le douleur horrible peinte sur le visage de Montbrison.

— Pardonne-moi, mon ami, ajouta-t-il, de te parler si durement, mais avec toi il faut que je te fasse voir la vraie couleur des objets.

— Mon pauvre enfant, comme il va être malheureux ! s'écria le comte, qui se prit la tête entre les deux mains éperdu.

— Il fera comme les autres, il oubliera fit Grandvilliers impassible.

— Achille n'est pas de ceux qui oublient, et Jeanne ? au tu a parlé à Jeanne, poursuivit le pauvre père, espérant encore.

— Jeanne fera ce que je lui commanderai de faire, répondit le baron.

Le comte était étonné. Il avait eu raison de redouter cette entrevue. Grandvilliers était implacable. Chacune de ses paroles faisait un trou dans son âme, peu habituée à se trouver ainsi face à face avec la réalité froide de la vie. Il récolait néanmoins de tenter un dernier effort.

— Achille est jeune, reprit-il, intelligent... Il peut se faire une position.

Grandvilliers haussa les épaules de l'air supérieur que prend un homme surpris à l'improviste.

— Dans quel genre ? Dans quel commerce ? la banque ? que lui as-tu appris ?

— Il est avocat.

— Plaidera-t-il ? Non, il ne